BILAN DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

1985-1987

Québec

BILAN DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

1985-1987

Direction générale de l'enseignement collégial
Direction des affaires éducatives

Décembre 1987

90-02036/

Recherche, rédaction et réalisation

Maryse Audet, stagiaire

Support technique

Thérèse Méthot

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-18340-1

Afin d'éviter une lourdeur du texte, le genre masculin s'applique autant aux hommes qu'aux femmes. Il ne faudrait pas y voir un préjudice quelconque.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1.0 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME DE RECYCLAGE 3

2.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS 5

2.1 Synthèse des projets présentés et acceptés 5
2.2 Répartition des projets selon le sexe 7
2.3 Répartition des projets selon la fonction occupée par le promoteur 9
2.4 Répartition des projets selon le groupe de participants 11
2.5 Répartition du nombre de participants selon le type de collectif 14
2.6 Répartition des projets selon la discipline ou le programme 16
2.7 Répartition des projets selon la region administrative ou le collège 22
2.8 Répartition des participants selon la discipline ou le programme 29
2.9 Répartition des participants selon le collège bénéciaire 33

3.0 DESCRIPTION DES PROJETS 39

3.1 Répartition selon le type de collectif 39
3.2 Répartition des projets selon la durée 42
3.3 Répartition des projets selon les lieux privilégiés pour la réallisation du stage 44
3.4 Répartition des projets selon les priorités ministérielles 46
3.5 Répartition des projets selon les retombées 48

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME 51

4.1 Répartition globale du budget 51
4.2 Répartition du budget selon la discipline ou le programme 53
4.3 Répartition du budget selon la région administrative ou le collège 59

CONCLUSION 67

ANNEXE 1 Critères d'évaluation du programme de perfectionnement collectif de 1985 à 1986 et de 1986 à 1987

ANNEXE 2 Collèges n'ayant présenté aucune demande de perfectionnement collectif

LISTE DES TABLEAUX

NO	TITRE DU TABLEAU	PAGE
1	Synthèse des projets	6
2	Répartition des projets selon le sexe	8
3	Répartition des projets selon la fonction occupée par le promoteur	10
4	Répartition des projets selon le groupe de participants	13
5	Répartition du nombre de participants selon le type de collectif	15
6	Répartition des projets selon la discipline ou le programme	18
7	Répartition des projets selon la région administrative et le collège	24
8	Répartition du nombre de participants par discipline ou par programme	30
9	Nombre de participants selon le collège bénéficiaire	34
10	Répartition des projets selon le type de collectif	41
11	Répartition des projets selon la durée	43
12	Répartition des projets selon les lieux privilégiés pour la réalisation du perfectionnement	45
13	Répartition des projets selon les priorités ministérielles	47
14	Répartition des projets selon leurs retombées	49
15	Répartition globale du budget	52
16	Répartition du budget selon la discipline ou le programme	55
17	Répartition du budget selon la région administrative et le collège	61

INTRODUCTION

Le **Bilan du programme de perfectionnement collectif 1985 - 1987** s'adresse à tous les intervenants en matière de perfectionnement.

Ce travail expose les différents aspects du programme de perfectionnement collectif qui se regroupent en quatre parties successivement développées: caractéristiques principales du programme de recyclage; profil des promoteurs et des participants; description des projets et description du budget du programme.

Malgré le fait qu'une importance dans les textes est accordée aux données de 1985 à 1987, les chiffres relatifs à chacune des années 1985 - 1986 et 1986 - 1987 sont disponibles dans les dix-sept tableaux qui constituent ce bilan.

1.0 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

Les enseignantes et enseignants permanents ou non, tant du secteur général que professionnel, sont la clientèle visée par ce programme. Ils peuvent mettre à jour leurs connaissances pédagogiques et celles qu'ils ont acquises dans leur discipline respective.

La Direction des affaires éducatives, qui gère l'ensemble du programme, travaille de concert avec un comité consultatif à qui appartient la décision d'accepter ou de refuser les projets. Des critères d'analyse, décrits tout au long de ce bilan, ont été adoptés à cet effet.

En vigueur depuis le 1er novembre 1984, ce programme se différencie des autres par le caractère collectif de l'activité. En fait, plusieurs enseignantes et enseignants provenant de disciplines et/ou de collèges différents ont la possibilité de participer à ce type d'activité. Pour y arriver, une personne-responsable doit s'engager à coordonner l'ensemble de l'activité, tant avec le groupe de participants qu'avec la Direction des affaires éducatives. Le collège auquel appartient la personne responsable doit lui démontrer son appui.

2.0 PROFIL DES PROMOTEURS ET DES PARTICIPANTS

Au cours de cette deuxième section, le profil des promoteurs et des participants sera établi grâce aux points suivants: le nombre de demandes, le sexe du promoteur, la fonction occupée par ce dernier, les groupes de participants, le type de collectif, la discipline ou le programme d'origine du projet, la région administrative et le collège du promoteur, le nombre de participants d'après les disciplines et les programmes, ainsi que la région administrative ou le collège auxquels leur participation se rattache.

2.1 Synthèse des projets présentés et acceptés de 1985 à 1987

La Direction des affaires éducatives a analysé, de 1985 à 1987, un total de 300 demandes. De ce nombre, 192 projets étaient reliés à l'informatique. Les programmes réguliers (ou non reliés à l'informatique) représentaient 108 demandes.

Les acceptations totalisent 203 projets. De ce nombre, 132 étaient reliés à l'informatique, alors que 71 étaient du groupe des projets réguliers.

Le tableau 1 renferme toutes les données relatives aux projets présentés et acceptés selon les catégories "informatique" et "régulier".

Tableau 1

SYNTHESE DES PROJETS

TYPE DE PROJETS	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES			% PR. ACCEPTES/ PRESENTES		
	85-86	86-87	85-87	85-86	86-87	85-87	85-86	86-87	85-87
INFORMATIQUE	127	65	192	86	46	132	67,7	70,8	68,8
REGULIER	50	58	108	35	36	71	70	62	65,7
TOTAL	177	123	300	121	82	203	68,4	66,6	67,6

2.2 Répartition des projets selon le sexe

Ce sont les hommes, d'une part, qui ont présenté la majorité des demandes avec 212 ou 70,7 % des projets reçus par la Direction des affaires éducatives de 1985 à 1987. D'autre part, les femmes ont adressé 88 demandes, ce qui représente 29,3% de l'ensemble.

Au niveau des projets acceptés, les promoteurs ont été des hommes en majorité. En effet, 94 projets liés à l'informatique et 48 projets réguliers ont été accordés. Les femmes, quant à elles, se sont vu accorder 38 projets liés à l'informatique et 23 projets réguliers.

La distribution des projets acceptés par rapport à ceux analysés se situe à 43,2 % pour les femmes et à 44,3 % pour les hommes concernant les projets liés à l'informatique. Pour les projets réguliers, cette distribution est moins importante: le pourcentage varie de 26,1 pour les femmes à 22,6 pour les hommes.

Le lecteur peut retrouver ces données au tableau 2, ci-après, ainsi que la répartition des projets selon le sexe pour chacune des années étudiées.

Tableau 2

REPARTITION DES PROJETS SELON LE SEXE

SEXE	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.
FEMININ	54	34	88	27	13	11	10	38	23
MASCULIN	123	89	212	59	22	35	26	94	48

		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.
% PROJETS ACCEPTES/ PRESENTES	FEMININ	50	20,1	32,4	29,4	43,2	26,1
	MASC.	48	17,9	39,3	29,2	44,3	22,6

2.3 Répartition des projets selon la fonction occupée par le promoteur

Le promoteur peut présenter une demande de perfectionnement collectif sans toutefois y participer. Ce dernier peut exercer diverses fonctions qui sont mentionnées ci-dessous.

De 1985 à 1987, un peu plus de la moitié des promoteurs étaient des enseignants. Ces derniers ont présenté 156 demandes, soit 52 %. Les coordonnateurs représentaient 28,7 % des promoteurs avec 86 demandes. Les conseillers pédagogiques ont déposé 28 projets, soit 9,3 % de l'ensemble des demandes.

On retrouve ces promoteurs au niveau de l'importance des projets acceptés. En premier lieu, 111 (54,7 %) projets promus par des enseignants ont été acceptés. En deuxième lieu, 64 (31,5 %) projets acceptés provenaient de coordonnateurs. En troixième lieu, 20 (9,8%) projets promus par des conseillers pédagogiques ont été accordés.

Le tableau 3 contient davantage de données à ce sujet.

Tableau 3

REPARTITION DES PROJETS SELON LA FONCTION OCCUPEE PAR LE (LA) PROMOTEUR(TRICE)

PROFESSION	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES			% PR. ACCEPTES/ PRESENTES		
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
ENSEIGNANT	82	74	156 (52 %)	61	50	111 (54,7 %)	74,4	67,6	71,1
COORDONNATEUR	58	28	86 (28,7 %)	45	19	64 (31,5 %)	77,6	67,8	74,4
ADJOINT AU D.S.P.	2	5	7 (2,3 %)	0	2	2 (0,9 %)	0	40	28,6
CONSEILLER PEDAGOGIQUE	14	14	28 (9,3 %)	9	11	20 (9,8 %)	64,3	78,6	71,4
RESP. BUR. RECH. PLAN.	6	0	6 (2 %)	1	0	1 (0,5 %)	16,6	0	16,6
DIRECTEUR ENSEIGNEMENT	2	0	2 (0,6 %)	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR PERSONNEL	1	0	1 (0,3 %)	0	0	0	0	0	0
PROFESSIONNEL NON-ENSEIGN.	1	0	1 (0,3 %)	1	0	1 (0,5 %)	100	0	100
NON PRECISE	11	2	13 (4,3 %)	4	0	4 (2 %)	37,7	0	30,8

2.4 Répartition des projets selon le groupe de participants

Les groupes de participants ont été répartis en cinq classes. Il y a eu, de 1985 à 1987, 38 projets présentés dont les groupes de enseignants étaient de plus de 30 (12,7 %). Le plus grand nombre de demandes provenait du groupe de 15 à 29 participants avec 81 (27 %) demandes. Celles regroupant de 10 à 14 participants se chiffraient à 70 (23,3 %). Les groupes de 5 à 9 participants représentaient 26,6 % ou 68 demandes. Enfin, 27 demandes provenaient de groupes de 4 personnes et moins.

Parmi ces demandes, pour les groupes de 30 personnes et plus, 9 projets de la catégorie "informatique" et 17 de la catégorie "régulier" ont été acceptés. Il est important de souligner ici qu'en 1985 - 1986, un groupe de **129 enseignants** ont participé à une activité de perfectionnement collectif; ce projet avait été demandé par le collège de Limoilou dans le cadre du perfectionnement en techniques infirmières. En 1986 - 1987, un projet rassemblant **78 enseignants** pour une activité de perfectionnement en anglais a été accordé au collège Dawson.

Parmi les groupes de 15 à 29 participants, 34 projets ont été accordés dans la catégorie "informatique" alors que 23 l'ont été pour la catégorie "régulier".

Les groupes de 10 à 14 participants ont obtenu 36 projets dans la catégorie "informatique" et 15 projets dans la catégorie "régulier".

Pour les groupes de 5 à 9 enseignants, 37 projets ont été accordés dans la catégorie "informatique" et 12 dans la catégorie "régulier".

La dernière catégorie, celle des groupes de 4 enseignants et moins, a réuni 16 projets pour la catégorie "informatique" et 3 autres pour la catégorie "régulier".

Le tableau 4, consacré à la répartition des projets selon le groupe de participants, se trouve à la page suivante.

Tableau 4

REPARTITION DES PROJETS SELON

LE GROUPE DE PARTICIPANTS

NB PART.	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.
30 et plus	20	18	38 (12,7 %)	3	11	6	6	9	17
15 - 29	43	38	81 (27 %)	21	9	13	14	34	23
10 - 14	42	28	70 (23,3 %)	24	8	12	7	36	15
5 - 9	42	26	68 (26,6 %)	29	5	8	7	37	12
4 et moins	14	13	27 (9 %)	9	1	7	2	16	3
Non précisé	16	0	16 (5,3 %)	0	1	0	0	0	1

%PROJETS ACCEPTES PRESENTES		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.
	30 et plus	15	55	33,3	33,3	23,7	44,7
	15 - 29	48,8	20,9	34,2	36,8	41,9	28,4
	10 - 14	57,1	19	42,8	25	51,4	21,4
	5 - 9	69	11,9	30,7	26,9	54,4	17,6
	4 et moins	64,3	7,1	53,8	15,4	59,2	11,1

2.5 Répartition du nombre de participants selon le type de collectif

Les activités de perfectionnement collectif peuvent être effectuées selon trois types, qui sont l'intercollégial, l'interdépartemental, l'intradépartemental et dont il sera question dans une partie subséquente de ce bilan.

Cependant, l'analyse est ici porté sur le nombre total de participants selon le type de collectif. Lors de l'étude des demandes, les projets qui se trouvaient dans la catégorie "intercollégiale" ont été privilégiés. On peut constater ce fait en vérifiant le nombre de participants qui se sont inscrits à ce genre d'activité.

Par exemple, le nombre de personnes ayant participé à un perfectionnement collectif de type intercollégial relié à l'informatique s'élévevait à 485 pour l'annee 1985 - 1986. Ce nombre pour les projets réguliers était de 677 pour la même période.

En 1986 - 1987, les activités entre collèges ont aussi été favorisées. On peut constater que 401 personnes ont pu se perfectionner grâce à un projet lié à l'informatique, alors que 578 l'ont fait grâce à un projet régulier. Le nombre de participants se rapportant aux projets acceptés et refusés selon les trois types de collectif se trouve au tableau 5.

Tableau 5

REPARTITION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON LE TYPE DE COLLECTIF

TYPE	ACCEPTES				REFUSES	
	85 - 86		86 - 87		85 - 86	86 - 87
	info	rég.	info	rég.		
Inter-collégial	485	677	401	578	275	244
Inter-départemental	301	41	48	220	530	325
Intra-départemental	397	201	12	282	153	218

2.6 Répartition des projets selon les discipines et les programmes

Les projets ont été répartis parmi 59 disciplines ou programmes.

Cinq disciplines se détachent nettement de l'ensemble quant au nombre de projets présentes C'est d'abord en **techniques de la mécanique** qu'on retrouve le plus grand nombre de demandes avec 35 projets liés à l'informatique et 4 réguliers En deuxième lieu, le programme de **techniques de travail de bureau** se fait remarquer avec 34 demandes liées à l'informatique . En troisième lieu, un nombre considérable de projets provenaient du programme d'**électrotechnique** dont 28 étaient rattachées à l'informatique et 5 étaient réguliers. Le programme de **techniques infirmières** se arrive en quatrième lieu avec 2 demandes réliées à l'informatique et 21 du type régulier. Enfin, le programme **informatique** a présenté 18 projets reliés à l'informatique et 1 régulier

Au niveau des projets acceptés de 1985 à 1987, on constate que les mêmes disciplines ou programmes reviennent. Dans l'ordre, on retrouve **technique de la mécanique** ayant obtenu 33 projets de la catégorie "informatique" et 2 projets réguliers. Le programme de **techniques de travail de bureau** a, pour sa part, décroché 29 projets liés a l'informatique. Aussi, le programme **électrotechnique** a eu droit a 18 projets de perfectionnement reliés à l'informatique et 3 projets réguliers. Ensuite, un projet relie à l'informatique et 14 projets réguliers ont été accordé au programme de **techniques infirmières**. Enfin, 11 projets demandés par le programme **informatique** ont été acceptés.

Le tableau 6 répartit les données selon l'ensemble des disciplines ou des programmes par rapport auxquels on a fait une demande ou vu accepter un projet de 1985 à 1987.

Tableau 6

REPARTITION DES PROJETS SELON LA DISCIPLINE OU LE PROGRAMME

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
101	Biologie		2	2	5	2	7		2	2	2	2	4
109	Education physique	2				2							
112	Acuponcture				1		1				1		1
120	Tech. de diététique		4		2		6		3		2		5
140	Tech. médicales		1				1		1				1
142	Tech. de radiodiagnostic	2				2		2				2	
144	Tech. de réadaptation		1		2		3		1		1		2
150	Tech. agricoles		1				1		1				1
152	Gestion d'entreprises agricoles		2	1		1	2		1	1		1	1
160	Tech. d'orthèses visuelles				1		1				1		1
171	Thanatologie		2				2		1				1
180	Tech. infirmières	1	12	1	9	2	21		10	1	4	1	14
180.01	Soins infirmiers				1		1				1		1
190	Tech. forestières	2				2							

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
201	Mathématiques	4			1	4	1					0	0
202	Chimie		1			0	1					0	0
203	Physique		1			0	1		1			0	1
210	Tech. chimie-industrielle		1	2		2	1			2		2	0
210.01	Tech. chimie-analytique				1	0	1					0	0
210.03	Tech. chimie-biologie				2	0	2				2	0	2
211	Matières plastiques	1		1		2	0	1		1		2	0
221	Tech. bâtiment et des travaux publics	2		3		5	0					0	0
221.02	Tech. génie civil			2		2	0			1		1	0
221.03	Mécanique du bâtiment			1		1	0			1		1	0
230	Tech. cartographie et géographie		1	1		1	1					0	0
233	Tech. du meuble et du bois ouvré		6		2	0	8		5			0	5
233.01	Tech. du meuble et du bois ouvré				3	0	3				3	0	3
241	Tech. de la mécanique	24	4	11		35	4	24	2	9	0	33	2
241.05	Tech. d'analyse d'entretien			2	3	2	3			2	3	2	3

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
241.06	Tech. de génie mécanique			4		4	0			4		4	0
242	Sc. graphiques	2		1		3	0	1		1		2	0
243	Electronique	23	1	5	4	28	5	15	1	3	2	18	3
244	Tech. physiques	2	1		1	2	2	2	1		1	2	2
274.01	Tech. systèmes ordinés			1		1	0			1		1	0
248	Tech. maritimes	1				1	0					0	0
270	Tech. minérales	1				1	0					0	0
280	Aéronautique	4	2	1		5	2	3		1		4	0
310	Tech. policières		1			0	1					0	0
322	Garderie d'enfants		1			0	1		1			0	1
350	Psychologie				1	0	1					0	0
351	Education spécialisée				1	0	1				1	0	1
388	Assistance sociale		1		1	0	2		1		1		2
391	Tech. de loisirs		1		1	0	2		1		1	0	2
393	Tech. de la documentation				1		1					0	0
401	Administration	1				1	0					0	0

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
410	Administration	9		1		10	0	7				7	0
410.01	Marketing			1		1	0					0	0
412	Tech. de travail de bureau	28		6		34	0	23		6		29	0
412.02	Personnel			5	1	5	1			2	0	2	0
420	Informatique	10	1	8		18	1	6		5		11	0
510	Arts plastiques			1	2	1	2				1	0	1
581	Communications graphiques	2				2	0	2				2	0
589	Tech. des médias	1				1	0					0	0
602	Français - langue seconde				1		1					0	0
603	Anglais - langue et littérature				3		3				3	0	3
604	Anglais - langue seconde		1				1		1			0	1
	Toutes disciplines	4	1	2	4	2	5	0	1	1	2	1	3
	TOTAL	127	50	65	58	192	108	86	35	46	36	132	71

2.7 Répartition des projets selon la région administrative ou le collège

La répartition des projets se fait parmi 11 régions administratives. De 1985 à 1987, certaines régions se sont démarquées des autres en raison du nombre plus élevé de subventions demandées et accordées. Parmi ces régions, on retrouve en ordre d'importance:

Collège	Nombre de projets	
	demandés	acceptés
Ile de Montréal	64	42
Québec	62	44
Bas St-Laurent	47	29
Sud de Montréal	34	22
Trois-Rivières	34	21

Le chiffre inscrit sous les colonnes "nombre de projets" comprend autant les projets reliés à l'informatique que les projets réguliers pour les années analysées.

On peut constater que les deux grandes régions de Montréal et de Québec se trouvent en tête de liste. On remarque toutefois que le nombre de projets accordés n'est pas nécessairement proportionnel au nombre de projets présentés.

De 1985 à 1987, les demandes de perfectionnement collectif sont provenues de 41 collèges. Le nombre le plus élevé de demandes d'un collège a été de 22 alors que celui pour les projets accordés a été de 16.

Parmi les demandes presentées et accordées quant au nombre projets, les collèges suivants se sont demarqués

Collège	Nombre de projets présentés	Nombre de projets accordés
Rimouski	22	14
Gaspésie	21	14
Lévis-Lauzon	20	16
Limoilou	16	9

La représentation ci-dessus démontre que le nombre de projets acceptés n'est pas proportionnel au nombre de demandes Par exemple, le collège de Lévis-Lauzon s'est placé au premier rang, au niveau des projets accordés alors qu'il etait au troisième parmi les projets présentés de 1985 à 1987

Le lecteur peut se référer au tableau 7 pour plus de renseignements sur le nombre de projets présentes et accordés aux régions et colleges

Tableau 7

REPARTITION DES PROJETS SELON LA REGION ADMINISTRATIVE ET LE COLLEGE

REGION ET COLLEGE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
BAS ST-LAURENT					32	15					22	7
Gaspésie	10	3	3	5	13	8	9	1	1	3	10	4
Matane	1	3	0	0	1	3	0	1	0	0	0	1
Rimouski	14	2	4	2	18	4	11	1	1	1	12	2
SAGUENAY LAC ST-JEAN					12	8					7	4
Chicoutimi	1	4	0	3	1	7	0	2	0	2	0	4
Jonquière	8	0	3	1	11	1	6	0	1	0	7	0
QUEBEC												
La Pocatière	2	1	1	2	3	3	2	1	0	1	2	2
Lévis-Lauzon	9	1	7	3	16	4	6	1	6	3	12	4
Limoilou	9	1	4	2	13	3	4	1	3	1	7	2

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Région de l'Amiante	4	1	3	0	7	1	4	1	3	0	7	1
Rivière-du-loup	3	1	0	4	3	5	2	1	0	3	2	4
Ste-Foy	4	0	0	0	4	0	1	0	0	0	1	0
TROIS-RIVIERES					9	25					10	11
Drummondville	2	0	1	2	3	2	2	0	1	0	3	0
Shawinigan	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Trois-Rivières	4	4	5	0	4	9	2	2	3	0	5	2
Victoriaville	1	7	0	5	0	12	0	6	0	3	0	9
CANTONS DE L'EST					2	1					2	0
Champlain	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	0
Sherbrooke	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0
NORD-OUEST					5	1					2	1
Abitibi-Témiscamingue	4	0	1	1	5	1	2	0	0	1	2	1

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
OUTAOUAIS					2	0					2	0
Outaouais	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0
COTE-NORD					6	2					4	1
Sept-Iles	5	0	0	2	5	2	3	0	0	1	3	1
Baie-Comeau	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0
ILE DE MONTREAL					34	30					22	20
Ahuntsic	5	1	1	0	6	1	4	1	1	0	5	1
André-Laurendeau	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	1	0
Bois-de-Boulogne	1	4	0	0	1	4	1	3	0	0	1	3
Dawson	1	2	1	6	2	8	1	1	1	5	2	6
John Abbott	2	2	4	4	6	6	0	2	4	2	4	4
Maisonneuve	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Rosemont	2	2	0	1	2	3	1	1	0	1	1	2

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
St-Laurent	6	0	3	3	9	3	1	0	2	0	3	0
Vanier	2	0	0	1	2	1	1	0	0	1	1	1
Vieux-Montréal	2	0	2	3	4	3	2	0	2	3	4	3
NORD DE MONTREAL					8	7					7	7
Joliette	4	2	2	0	6	2	4	2	2	0	6	2
Lionel-Groulx	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	1	0
Montmorency	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
St-Jérôme	0	4	0	0	0	4	0	4	0	0	0	4
SUD DE MONTREAL					31	3					18	4
Edouard Montpetit	5	1	5	1	10	2	4	1	5	0	9	1
St-Jean-sur-Richelieu	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0
St-Laurent	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
St-Hyacinthe	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Sorel-Tracy	4	0	6	0	10	0	3	0	4	0	7	0
Valleyfield	8	3	1	1	9	4	5	1	2	1	0	2
TOTAL	127	50	65	58	192	108	86	35	46	36	132	71

2.8 Répartition des participants selon la discipline ou le programme

Le nombre de participants est calculé pour l'ensemble des projets reliés à leur discipline respective. C'est donc en techniques infirmières que le nombre d'inscriptions a été le plus élevé: 701 personnes ont pu suivre un programme de perfectionnement collectif de 1985 à 1987. Le programme techniques de la mécanique a réuni quant à lui 570 participants. Enfin, parmi les participations en nombre élevé, on retrouve celle des techniques de travail de bureau avec 528 participants.

On peut voir au tableau 8 le nombre de participants correspondant à leur discipline ou programme d'origine. Ces chiffres sont répartis par années et par catégorie "informatique" et "régulier". L'analyse porte seulement sur les projets acceptés.

Tableau 8

REPARTITION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR DISCIPLINE OU PAR PROGRAMME

NO	DISCIPLINE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.
101	Biologie		60				60
109	Education spécialisée			28	67	28	67
112	Acuponcture				9		9
120	Tech. de diététique		138		63		231
140	Tech. médicales		7				7
142	Tech. de radiodiagnostic	16				16	
144	Tech. de réadaptation		10		8		18
150	Tech. agricole		17				17
152	Gestion d'entreprises agricoles		34	20		20	34
160	Tech. d'orthèses visuelles				36		36
171	Thanatologie		3				3
180	Tech. infirmières		458	87	156	87	614

NO	DISCIPLINE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.
210	Tech. chimie-industrielle			52	17	52	17
211	Matières plastiques			5		5	
221.02	Tech. génie civil			19		19	
221.03	Mécanique du bâtiment			3		3	
233	Tech. du meuble et du bois ouvré			73	48	73	48
241	Tech. de la mécanique	438		138	84	486	84
242	Sc. graphiques	21		13		34	
243	Electronique	203		44	23	247	23
244	Tech. physiques	22	6			22	6
247.01	Tech. systèmes ordinés			10		10	
280	Aéronautique	47		37		84	
322	Garderie d'enfants		85				85
388	Assistance sociale		7		21		28
388	Tech. de loisirs		14		14		28
410	Administration	74				74	

MD	DISCIPLINE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.
412	Tech. de travail de bureau	286		242		528	
420	Informatique	64		58		122	
510	Arts plastiques				25		
589	Tech. des médias						
603	Anglais - langue et littérature				6		6
604	Anglais - langue seconde		22				22
	Toutes disciplines			42	37	42	37

2.9 Répartition des participants selon le collège bénéficiaire

On peut constater que de 1985 à 1987, le collège de Trois-Rivières a cumulé 285 enseignants pour l'ensemble des activités de perfectionnement collectif qu'il a présentées. Ce nombre tient compte des participants inscrits à des projets de catégorie "informatique" et "régulier".

Le collège de Limoilou a, quant à lui, donné la chance à 294 personnes de participer à une activité de perfectionnement dont il était le promoteur.

Aussi, le collège Dawson a permis à 285 enseignants de se perfectionner grâce à un projet promu par ce dernier.

Des renseignements supplémentaires relatifs au nombre total de participants par collège sont disponibles au tableau 9.

Tableau 9

NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON LE COLLEGE BENEFICIAIRE

REGION ET COLLEGE	NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON LES PROJETS ACCEPTES					
	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.
BAS ST-LAURENT						
Gaspésie	137	7	2	67	139	74
Matane		24				24
Rimouski	139	32	14	11	153	43
SAGUENAY LAC ST-JEAN						
Chicoutimi		31		37		68
Jonquière	40		3	21	43	21
QUEBEC						
La Pocatière	22	6		26	22	32
Lévis-Lauzon	60	44	69	84	129	128
Limoilou	106	129	42	17	148	146

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Région de l'Amiante	18	15	12		30	15
Rivière-du-loup	23	14		110	23	124
Ste-Foy	6				6	0
TROIS-RIVIERES						
Drummondville	13		6		19	
Shawinigan		15				15
Trois-Rivières	28	97	159		187	97
Victoriaville		81		48		129
CANTONS DE L'EST						
Champlain	20				20	
Sherbrooke	14				14	
NORD-OUEST						
Abitibi-Témiscamingue	4		20		24	

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Sorel-Tracy	25		67		92	
Valleyfield	59	10	17	10	76	20

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.
St-Laurent	16		54	42	70	42
Vanier	19		25		44	
Vieux-Montréal	12 +		15	57	27 +	57
NORD DE MONTREAL						
Joliette	50	30	27		77	30
Lionel-Groulx	15				15	
Montmorency		51				51
St-Jérôme		150				150
SUD DE MONTREAL						
Edouard Montpetit	60	16	60	9	120	25
St-Jean-sur-Richelieu	16				16	
St-Hyacinthe			3		3	

REGION ET COLLEGE	85 - 86		86 - 87		85 - 87	
	info	rég.	info	rég.	info	rég.
OUTAOUAIS						
Outaouais			41		41	
COTE-NORD						
Sept-Iles	19				19	
Baie-Comeau			25		25	
ILE DE MONTREAL						
Ahuntsic	106		14		120	
André-Laurendeau	10				10	
Bois-de-Boulogne	2	167			2	167
Dawson	20	40	17	208	37	248
John Abbott		27	71	32	71	59
Maisonneuve				45		45
Rosemont	100	3		9	100	12

3.0 DESCRIPTION DES PROJETS

Dans cette troisième partie, les points relatifs à la nature des projets seront analysés. La répartition des projets sera faite selon le type de collectif, selon la durée, selon les lieux privilégiés pour la réalisation du stage, selon les priorités ministérielles et pour terminer selon les retombées éventuelles de l'activité.

3.1 Répartition des projets selon le type de collectif

Tel que stipulé dans les critères d'évaluation des projets (Voir en annexe), les projets intercollégiaux ont été privilégiés par rapport aux projets collectifs interdépartementaux et intradépartementaux dans le but de favoriser la concertation entre les collèges.

De 1985 à 1987, on peut constater que parmi les 144 projets présentés de type intercollégiaux, 42 reliés à l'informatique et 35 réguliers ont été acceptés. Ceci représente un taux d'acceptation qui est respectivement de 36,8 % (informatique) et de 30,7 % (régulier).

Dans la catégorie "interdépartemental", un total de 56 projets ont été reçus par la Direction des affaires éducatives. De ce nombre, 27 reliés à l'informatique ainsi que 8 réguliers ont été accordés.

C'est dans la catégorie "intradépartemental" qu'on retrouve la majorité des projets. En effet, 120 projets demandés se classent dans cette catégorie, ce qui représente 40 % de toutes les demandes. Le taux d'acceptation a été de 52,5% pour les projets reliés à l'informatique avec 63 demandes

accordées. Pour les projets réguliers, le taux d'acceptation a été de 20% avec 24 subventions accordées.

Le lecteur peut retrouver les données concernant la répartition selon le type de collectif au tableau 10.

Tableau 10

REPARTITION DES PROJETS SELON LE TYPE DE COLLECTIF

TYPE	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES						% PROJETS ACCEPTES/ PRESENTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Intra-départemental	72	48	120 (40%)	42	16	21	8	63 (48)	24 (34)	58,3	22,2	43,8	16,7	52,5	20
Inter-départemental	26	30	56 (18,7%)	18	0	9	8	27 (20)	8 (12)	69,2	0	30	26,6	48,2	14,3
Intercollégial	69	45	114 (38%)	26	15	16	20	42 (32)	35 (49)	37,7	21,7	35,5	44,4	36,8	30,7
Non précisé	10	0	10 (3,3%)	0	4	0	0	0	4 (6)	0	40	0	0	0	40

N. B. Les chiffres inscrits dans ces parenthèses ( ) représentent le pourcentage selon la catégorie et l'année.

3.2 Répartition des projets selon la durée

Les activités de perfectionnement collectif de courte durée ont été favorisées.

Parmi les projets présentés, 82,6 % réclamaient une durée de 1 à 9 jours. Plus précisément, 124 projets présentés prévoyaient une durée de 1 à 4 jours. Un nombre équivalent demandaient des activités réparties sur 5 à 9 jours.

Au niveau des projets acceptés, on peut voir que, pour les projets de 1 à 4 jours, 37 liés à l'informatique et 47 réguliers ont été accordés. Aussi, pour les projets de 5 à 9 jours, les demandes acceptées se chiffrent à 71 pour celles liées à l'informatique et à 18 pour celles de type régulier.

Il est intéressant de constater qu'en 1985 - 1986, le collège de Victoriaville a pu organiser une activité de perfectionnement collectif d'une durée de **60 jours** dans le domaine du meuble et du bois ouvré.

De plus, des enseignants provenant du programme de technique de la mécanique ont pu se perfectionner pendant **15 jours** grâce à un projet organisé par le collège Saint-Laurent en 1986 - 1987.

Les projets sont répartis selon leur durée respective pour chacune des années analysées au tableau 11.

Tableau 11

REPARTITION DES PROJETS SELON LA DUREE

DUREE	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES						% PROJETS ACCEPTES/ PRESENTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Aucune accordée		1	1												
1 à 4 jours	74	50	124	21	23	16	24	37	47	28	31	32	48	29,8	37,9
5 à 9 jours	66	58	124	45	7	26	11	71	18	68,1	10,6	44,8	18,9	57,2	14,5
10 à 14 jours	18	10	28	14	0	3	1	17	1	77,7	0	30	10	60,7	3,6
15 à 19 jours	6	2	8	1	2	1	0	2	2	16,6	33,3	50	0	25	25
20 à 29 jours	3	2	5	2	1	0	0	2	1	66,6	33,3	0	0	40	20
Non précisée	10	0	10	3	2	0	0	3	2	30	20	0	0	30	20

3.3 Répartition des projets selon les lieux privilégiés pour la réalisation du stage

On entend par "collège organisateur", le collège auquel appartient le promoteur. L'expression "collège non organisateur" signifie que l'activité a eu lieu dans un autre collège que celui du promoteur. "Entreprise hors Québec" veut dire que le perfectionnement a été organisé soit en Ontario, soit aux Etats-Unis. Il est aussi bon de définir "Extérieur - Lieux non précisé" qui désigne que le requérant a inscrit seulement le nom de la ville et a négligé de préciser le genre du lieu.

La majorité des promoteurs avaient prévu organiser leur activité de perfectionnement collectif dans leur propre collège. De 1985 à 1987, un nombre de 201 (67,7 %) projets avaient été présentés dans cette intention. Parmi ceux-ci, 136 ont été accordés.

Les entreprises du Québec ont aussi attiré beaucoup de candidats. En effet, 23 projets présentés visaient un tel lieu pour l'accomplissement du perfectionnement. Un pourcentage de 8,4 % correspondant à 17 projets ont été subventionnés.

Le lecteur peut consulter le tableau 12 pour connaître les données concernant les autres lieux qui regroupent moins de projets.

Tableau 12

REPARTITION DES PROJETS SELON LES LIEUX PRIVILEGIES POUR LA REALISATION DU PERFECTIONNEMENT

CATEGORIE	BUDGET DEMANDE			BUDGET AUTORISE			% BUDGET AUTORISE/ DEMANDE		
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
Collège organisateur	108	95	203	73	63	136	67,6	66,3	66,9
Université	5	4	9	4	2	6	80	50	66,6
Collège non organisateur	7	11	18	5	9	14	71,4	81,8	77,7
Entreprise québécoise	17	6	23	12	5	17	70,6	83,3	73,9
Entreprise hors Québec	3	2	5	2	1	3	66,6	50	60
Extérieur lieu non précisé	23	5	28	18	2	20	78,3	40	71,4
Non précisé	14	0	14	7	0	7	50	0	50

3.4 Répartition des projets selon les priorités ministérielles

Tel que mentionné sur la liste des critères d'évaluation, les priorités ministérielles sont établies par la Direction générale de l'enseignement collégial. Elles font l'objet d'une révision annuellement.

Les projets jugés les plus urgents ont été inscrits en priorité 1. Pour la période de 1985 à 1987, 135 des 300 projets présentés ont été classés selon cette priorité. Parmi les projets accordés, on en retrouve 72 reliés à l'informatique et 41 réguliers.

Deuxièmement, les projets demandés jugés en priorite 2, c'est-à-dire urgents mais non prioritaires, ont réuni 59 projets. De ce nombre, 32 demandes liées à l'informatique et 9 non liées à l'informatique ont été subventionnées.

Troisièmement, 47 projets présentés étaient non prioritaires, ou encore en priorité 3. Des demandes accordées, 18 étaient liées à l'informatique alors que 8 ne l'étaient pas.

Le tableau 13 répartit les projets selon les priorités ministérielles, tel qu'ils ont été jugés par le comité chargé de leur analyse.

Tableau 13

REPARTITION DES PROJETS SELON LES PRIORITES MINISTERIELLES

PRIORITE	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES						% PROJETS ACCEPTES/ PRESENTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Priorité 1	92	43	135	48	26	23	15	72	41	53,3	28,3	53,5	34,9	53,3	30,4
Priorité 2	56	3	59	32	6	0	3	32	9	57,1	10,7	0	100	54,2	15,3
Priorité 3	11	36	47	3	0	15	8	18	8	27,3	0	41,7	22,2	38,3	17
Ne figurant pas sur la liste des priorités	18	41	59	2	3	8	10	10	13	11,1	16,7	19,5	24,4	16,9	22

3.5 Répartition des projets selon les retombées

Lors de l'analyse des projets, ceux qui permettaient des retombées immédiates ont été avantagés. En effet, le critère "retombées" fait partie de la liste des critères d'acceptation.

En observant les données en fonction de l'impact des retombées, on voit que l'application de cette règle est évidente. En effet, de 1985 à 1987, un taux de 70,3% des projets présentés projettaient des retombées **immédiates**. De ces 211 demandes, 115 (87,1 %) liées à l'informatique et 39 (54,9 %) régulières ont été accordées.

On peut constater que 53 (17,7 %) projets ayant des retombées à **moyen terme** ont été demandés. 11 (8,3%) projets liés à l'informatique et 25 (35,2 %) réguliers ont été subventionnés.

Les projets dont les retombées étaient à **long terme** ont été présentés au nombre de 18 (6 %). Parmi ceux-ci, 3 (2,3 %) liés à l'informatique et 2 (2,8 %) réguliers ont été acceptés.

On peut analyser la répartition des projets selon les retombées au tableau 14.

Tableau 14

REPARTITION DES PROJETS SELON LEURS RETOMBEES

RETOMBEE	PROJETS PRESENTES			PROJETS ACCEPTES						% PROJETS ACCEPTES/ PRESENTES					
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
				info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
Immédiates	149	62	211	82	25	33	14	115	39	55	16,7	53,2	22,5	54,5	18,5
Moyen terme	15	38	53	3	9	8	16	11	25	20	60	21	42,1	20,8	47,2
Long terme	4	14	18	1	1	2	4	3	5	25	25	14,3	28,6	16,7	27,8
Non précisées	9	9	18	0	0	3	2	3	2	0	0	33,3	22,2	16,7	11,1

4.0 DESCRIPTION DU BUDGET DU PROGRAMME

Cette dernière partie, tout aussi importante que les précédentes, traitera de la façon dont le budget a été réparti. On présentera d'abord le budget globalement, pour ensuite analyser sa répartition selon la discipline ou le programme de provenance et finalement, on étudiera sa répartition selon la région administrative ou le collège d'où provient le projet.

4.1 Répartition globale du budget

De 1985 à 1987, la somme demandée pour la réalisation de l'ensemble des projets totalise 1 139 790 $. La Direction des affaires éducatives a alloué 354 501$ (71,2 %) pour le perfectionnement collectif lié à l'informatique. Les projets réguliers se sont réparti la somme de 143 312 $ (28,8 %) On remarque que les projets touchant au domaine de l'informatique ont reçu près des trois quart du budget distribué, ce qui représente 497 813 $.

Tableau 15

REPARTITION GLOBALE DU BUDGET

CATEGORIE	BUDGET DEMANDE			BUDGET AUTORISE		
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
Informatique	542 938 $	242 136 $	785 074 $ (68,9 %)	248 530 $	105 971 $	354 501 $ (71,2 %)
Régulier	142 688 $	212 028 $	354 716 $ (31,1 %)	64 682 $	78 630 $	143 312 $ (28,8 %)
TOTAL	685 626 $	454 164 $	1 139 790 $	313 212 $	184 601 $	497 813 $

		85 - 86	86 - 87	85 - 87
% BUDGET AUTORISE/ DEMANDE	Informatique	45,7	43,7	45,2
	Régulier	45,3	37	40,4
	TOTAL	45,6	40,6	43,6

4.2 Répartition du budget selon la discipline ou le programme

Le budget accordé par discipline ou par programme varie de 498 $ à 105 627 $ pour la période de 1985 à 1987. Le programme de techniques de travail de bureau a obtenu la plus grosse somme accordée, c'est-à-dire 105 627 $. Tous les projets présentés étaient liés à l'informatique.

Le programme de techniques de la mécanique se situe deuxième en importance au niveau du budget accordé. Les promoteurs de ce programme avaient demandé 154 176 $ pour la réalisation de tous leurs projets. Ils ont reçu 82 985 $ pour ceux qui touchent à l'informatique et 13 794 $ pour les projets de type "régulier".

L'Electrotechnique vient au troisième rang avec 96 656 $ demandés. Ce programme a obtenu 43 480 $ pour les projets liés à l'informatique et 8 331 $ pour les autres projets.

Le graphique qui suit permet de visualer l'importance du budget obtenu par ces cinq programmes. Aussi, le lecteur peut comparer les montants accordés d'une discipline à l'autre de 1985 à 1987 au tableau 16.

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CINQ DISCIPLINES AYANT OBTENU LA PLUS GRANDE PART DU BUDGET DE 1985 A 1987

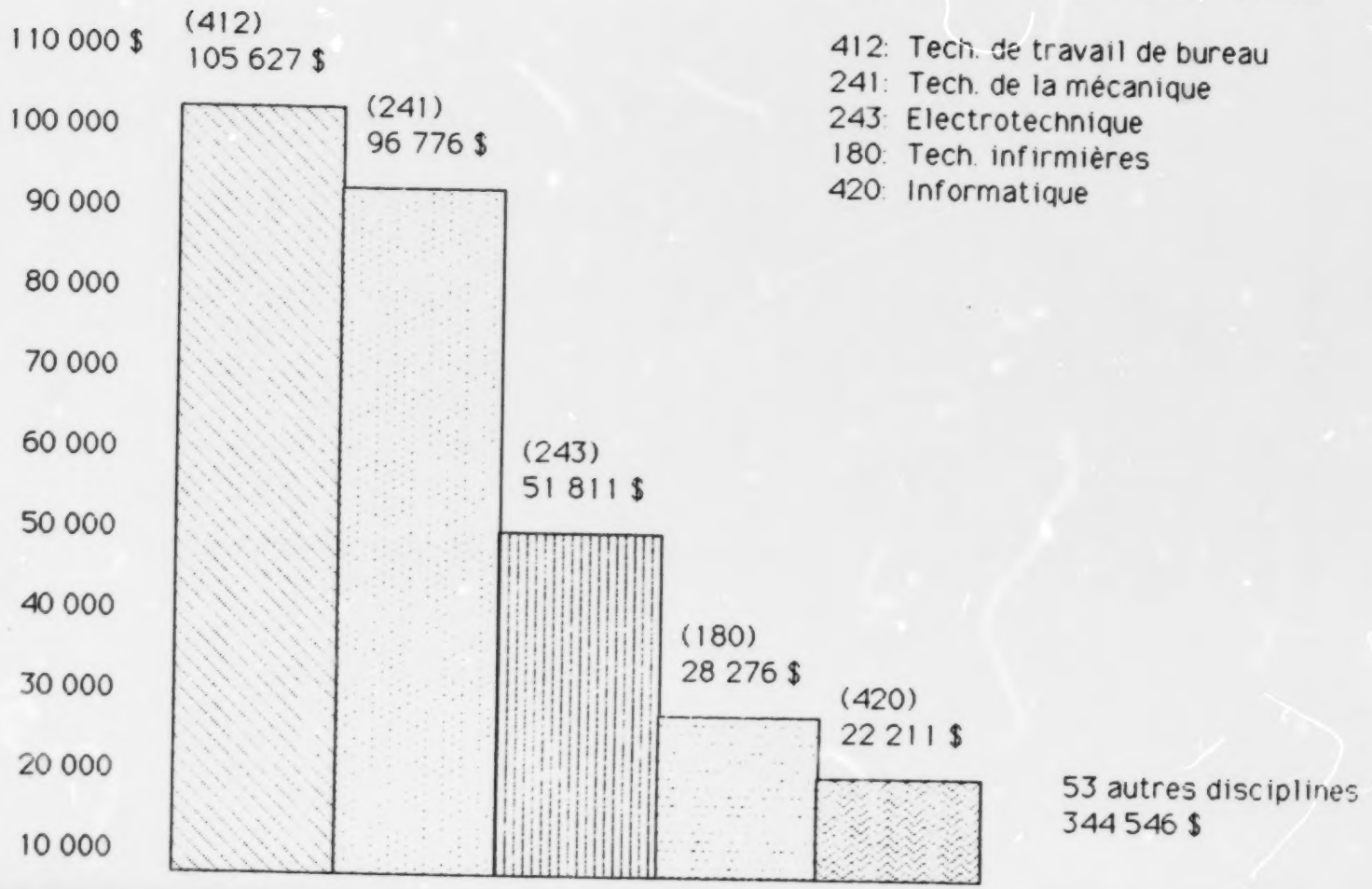

NOS DE DISCIPLINE ET DISCIPLINES

412: Tech. de travail de bureau
241: Tech. de la mécanique
243: Electrotechnique
180: Tech. infirmières
420: Informatique

Tableau 16

REPARTITION DU BUDGET SELON LA DISCIPLINE OU LE PROGRAMME

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
101	Biologie		5 263 $				5 263 $		4 511 $			0	4 511 $
109	Education physique	1 460 $		1 800 $	12 062 $	3 260 $	12062			1 463 $	1 360 $	1 463 $	1360
112	Acuponcture				1629		1629				1629	0	1629
120	Tech. de diététique		17843		14797		32640		4865		9160	0	14025
140	Tech. médicales		1670				1670		1469			0	1469
142	Tech. de radiodiagnostic	4039				4039		3 653 $				3653	0
144	Tech. de réadaptation		1946		8490		10436		1251		3067		4318
150	Tech. agricoles		1805				1805		1264			0	1264
152	Gestion d'entreprises agricoles		4154	2547		4154	2547		1308	2139		2139	1308
160	Tech. d'orthèses visuelles				2350		2350				1400		1400
171	Thanatologie		2200				2200		1632				1632
180	Tech. infirmières	667	33979	843	46318	1510	80297		15778	590	11908	590	27686
180.01	Soins infirmiers				1230		1230				1264		1264
190	Tech. forestières	9616				9616						0	0

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
201	Mathématiques	5647			1211	5647	1211					0	0
202	Chimie		861				861					0	0
203	Physique		632				632		498				498
210	Tech. chimie-industrielle		13500	17445		17445	13500			6752		6752	0
210.01	Tech. chimie-analytique				450		450					0	0
210.03	Tech. chimie-biologie				4716		4716				3690		3690
211	Matières plastiques	1681		4328		6009	0	1588		3501		3501	0
221	Tech. bâtiment et des travaux publics	2712		9360		12072		1705				1705	0
221.02	Tech. génie civil			4350		4350				1600		1600	0
221.03	Mécanique du bâtiment			731		731				731		731	0
230	Tech. cartographie et géographie			3200		3200						0	0
231	Tech. de la pêche		2680				2680					0	0
233	Tech. du meuble et du bois ouvré		20069		7418				12791				12791
233.01	Tech. du meuble et du bois ouvré				8813		8813				4737		4737
241	Tech. de la mécanique	93175	10874	40547	9580	133722	20454	61162	6880	21823	6914	82985	13794
241.05	Tech. d'analyse d'entretien			4875	46380	4875	46380			3135	15421	3135	15421

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
241.06	Tech. de génie mécanique			9846		9846				7434		7434	
242	Sc. graphiques			2325		2325				2710		2710	
243	Electronique	81558	4500		10588	81558	15088	43480	4131		4200	43480	8331
244	Tech. physiques	3440	1563		2246	3440	3809	3432	1594		2115	3432	3709
274.01	Tech. systèmes ordinés			4950			4950			1600		1600	
248	Tech. maritimes	675				675						0	0
270	Tech. minérales	1875				1875						0	0
280	Aéronautique			6750		6750				4500		4500	
310	Tech. policières		1849				1849					0	0
322	Garderie d'enfants		5217				5217		2224			0	2224
350	Psychologie				4064		4064					0	0
351	Education spécialisée				2910		2910				2408		2408
388	Assistance sociale		1375		1183		2558		1403		1183		2586
391	Tech. de loisirs		1220		1122		2342		1340		775		2115
393	Tech. de la documentation				3048		3048					0	0
401	Administration	8000				8000						0	0

NO	DISCIPLINE	PROJETS PRESENTES						PROJETS ACCEPTES					
		85 - 86		86 - 87		85 - 87		85 - 86		86 - 87		85 - 87	
		info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.	info	rég.
410	Administration	20213		1575		21788	0	12700				12700	0
410.01	Marketing			1151		1151						0	0
412	Tech. de travail de bureau	174674		23350		198024		86464		19163		105627	0
412.02	Personnel			24007		24007				10198		10198	
420	Informatique	40558		41734		82734		13680		8531		22111	
510	Arts plastiques			2996	8978	2996	8978				750		750
550	Musique	9250				9250						0	0
581	Communications graphiques	10750				10750		4845				4845	
589	Tech. des médias	1680				1680						0	0
602	Français - langue seconde				2273		2273					0	0
603	ANglais - langue et littérature				3093		3093				2404		2404
604	Anglais - langue seconde		1321			1321			871				871
0	Toutes disciplines	33835	13605	9369	5503	43185	19108		1073	2125	2669	2125	3742
	TOTAL	542937	142688	242136	212027	785073	354715	248530	64682	105970	78630	354500	143312

4.3 Répartition du budget selon la région administrative ou le collège

La région administrative ayant obtenu la plus grosse part du budget a été celle de Québec. La somme de 142 296 $, qui représente 28,6 % du budget global, a été partagée entre 8 collèges de 1985 à 1987.

La région de l'Île de Montréal a obtenu 84 505 $ qui ont été répartis entre 10 collèges. La Direction des affaires éducatives a alloué à cette région 17 % du budget.

Ensuite la région du Bas St-Laurent, qui regroupe 3 collèges, s'est vu attribuer 70 754 $. Ce montant équivaut à 14,7 % de la somme totale attribuée.

Le lecteur peut consulter la répartition graphique du budget selon les régions pour mieux visualiser l'écart d'une région à l'autre.

Le montant le plus élevé accordé à un seul établissement de 1985 à 1987 a été de 51 053 $. C'est au collège de Rivière-du-loup que cette somme, qui équivaut à 10,5 % du budget global, a été attribuée.

Le collège de la Gaspésie, bien qu'il ne fasse pas partie d'une grande région, a obtenu 43 419 $ tant pour les projets liés à l'informatique que pour les projets réguliers. Par rapport au montant total, cette somme représente 8,7 %.

De la région de Québec, le collège de Lévis-Lauzon a pu dépenser 42 094 $ pour réaliser ses projets, liés à l'informatique ou non. Ce cégep a ainsi eu droit à 8,5 % du budget.

Le tableau 17 contient toutes les données relatives à la répartition du budget entre les régions et les collèges.

Tableau 17

REPARTITION DU BUDGET SELON
LA REGION ADMINISTRATIVE ET LE COLLEGE

REGION ET COLLEGE	BUDGET DEMANDE			BUDGET AUTORISE			% BUDGET AURORISE/ DEMANDE		
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
BAS ST-LAURENT	98 789 $	85 118 $	183 907 $	54 110 $	16 644 $	70 754 $	54,7	19,5	38,5
Gaspésie	50876	65827	116683	31053	12366	43419			
Matane	6222	0	6222	1308	0	1308			
Rimouski	41711	19291	61002	21749	4277	26026			
SAGUENAY LAC ST-JEAN	46 260 $	20 636 $	66 896 $	28 248 $	6 850 $	35 098 $	61.1	33,2	52,5
Chicoutimi	13437	9720	23157	3002	4332	7334			
Jonquière	32823	10916	43739	25246	2518	27764			
QUEBEC	171 060 $	118 521 $	289 581 $	88 130 $	54 166 $	142 166 $	51,5	45,7	49,1
La Pocatière	5003	6948	11951	5026	2115	7141			

REGION ET COLLEGE	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
Lévis-Lauzon	49263	32407	81670	23329	18765	42094			
Limoilou	35418	19789	55207	13127	8160	21287			
Région de l'Amiante	10458	13516	23974	4914	9731	14645			
Rivière-du-loup	50580	40768	91348	36841	14212	51053			
Ste-Foy	20338	0	20338	4893	0	4893			
Jonquière	0	1183	1183	0	1183	1183			
TROIS-RIVIERES	90377	43993	134370	30375	18991	49366	33,6	43.2	36.7
Drummondville	13712	7440	21152	4248	2574	6822			
Shawinigan	13500	0	13500	0	0	0			
Trois-Rivières	38569	20321	58917	9206	11680	20886			
Victoriaville	24596	16231	40800	16921	4737	21658			

REGION ET COLLEGE	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
CANTONS DE L'EST	17354	7640	24994	3558	0	3558	20,5	0	14,2
Champlain									
St-Lambert	6716		6716	1428	0	1428			
Lennoxville		7640	7640			0			
Granby	0		0	0	0	0			
Sherbrooke	10638		10638	2130	0	2130			
NORD-OUEST	14441	10464	24905	3571	2408	5979	24,7	23	24
Abitibi-Témiscamingue	14441	10464	24905	3571	2408	5979			
OUTAOUAIS	0	17676	17676	0	7268	7268	0	41,1	41,1
Outaouais		17676	17676		7268	7268			
COTE-NORD	16238	18317	34555	6040	6950	12990	37,2	37,9	37,6
Sept-Iles	16238	10928	27166	6040	1950	7990			
Baie-Comeau		7389	7389	0	5000	5000			

REGION ET COLLEGE									
	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
ILE DE MONTREAL	137325	73313	210638	47893	36612	84505	34,9	49,9	40,1
Ahuntsic	23932	840	24772	13703	840	14543			
André-Laurendeau	1000	1650	2650	476	0	497			
Bois-de-Boulogne	32476	0	32476	11404	0	11404			
Dawson	4532	10616	15148	2266	7427	9693			
John Abbott	3413	7962	11375	1368	4640	6008			
Maisonneuve	0	10304	10304	0	4651	4651			
Rosemont	18000	1629	19629	11832	1629	13461			
St-Laurent	43660	14319	57979	1428	4015	5443			
Vanier	3486	2031	5517	918	537	1455			
Vieux-Montréal	6826	23963	30789	4477	12874	17351			

REGION ET COLLEGE	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87	85 - 86	86 - 87	85 - 87
NORD DE MONTREAL	29108	5543	34651	15314	3009	18323			
Joliette	16121	2547	18668	6503	3009	9512			
Lionel-Groulx	3110	2996	6106	3174		3174			
Montmorency	700		700	714		714			
St-Jérôme	9177		9177	4923		4923			
SUD DE MONTREAL	69537	52943	122480	33133	31704	64837	47,6	59,8	52,9
Edouard-Montpetit	32688	15965	48653	11972	10500	22472			
St-Jean-sur-Richelieu	3000		3000	1632		1632			
St-Laurent		1575	1575		1575	1575			
St-Hyacinthe		731	731		731	731			
Sorel-Tracy	16245	28459	44704	10127	14485	24612			
Valleyfield	17604	6214	23818	9402	4413	13815			
TOTAL	685 626 $	454 164 $	1 139 790 $	313 212 $	184 601 $	497 813 $			

CONCLUSION

Le **Bilan du programme de perfectionnement collectif 1985 - 1987** a été conçu pour devenir un cahier de référence utile à tous les intervenants dans le domaine du perfectionnement.

Les points étudiés au cours de ce bilan démontrent l'influence des critères d'analyse. Parmi ceux-ci, la qualité générale du projet en est un de première importance.

De plus, les données contenues dans ce bilan ont permis d'évaluer et de comparer les sommes d'argent allouées d'une année à l'autre et la façon dont elles ont été réparties.

Plusieurs enseignants ont déjà profité du programme de perfectionnement collectif. Il est à espérer que ce document fera connaître davantage le programme et incitera d'autres personnes à en profiter.

ANNEXE 1

CRITERES D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF DE 1985 A 1986 ET DE 1986 A 1987

Le lecteur doit noter que ces criteres sont ceux qui ont servi à l'analyse des projets étudiés au cours de ce bilan. Par contre, ils sont fournis à titre d'exemple seulement et ne sont plus valides pour l'évaluation de projet subséquents.

CRITERES D'EVALUATION

Projets présentés à la Direction des affaires éducatives, le 1er avril 1985

Définitions des critéres d'évaluation

1. Pertinence et cohérence

A Contenu explicite, détaillé et complet, contenu directement relié à la matière enseignée.

B Contenu explicite mais incomplet (détails absents) contenu directement relié à la matière enseignee

C Contenu plus ou moins précis et incomplet.

2.0 Urgence des besoins

2.1 Pour tous les projets liés à l'informatique

A prioritaire en fonction de la révision du programme ou de l'implantation d'un nouveau programme

B intégration immédiate de l'ordinateur à l'enseignement (outil de travail) et révision

C applications pédagogiques de l'ordinateur et révision du programme en cours

D sensibilisation à l'informatique

2.2 Pour tous les projets non liés à l'informatique

A: prioritaire en fonction de la revision du programme ou de l'implantation d'un nouveau programme lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

B: besoin prioritaire lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale et révision du programme en cours

C: besoin important lié à l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

D: utile compte tenu de l'évolution technologique, pédagogique ou sociale

3.0 Caractère collectif

3.1 Le collectif intercollégial qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignants et d'enseignantes, de plusieurs collèges à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux-mêmes organisée.

3.2 Le collectif interdépartemental qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignants et d'enseignantes d'un collège mais de plusieurs départements à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux-mêmes organisée.

3.3 Le collectif intradépartemental qui consiste en la participation d'un groupe d'enseignants et d'enseignantes

d'un même département d'un collège à une activité de perfectionnement qu'ils ont eux-mêmes organisée.

4.0 Retombées

4.1 Immédiate - automne 1986 - hiver 1987

4.2 Moyen terme - automne 1987 - hiver 1988

4.3 Long terme - automne 1988 - hiver 1989

4.4 Non précisé

CRITERES D'EVALUATION

Projets présentés à la Direction des affaires éducatives, le 1er avril 1986

CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

1.0 La qualité générale du projet au sens de cohérence

Ce critère fait référence au rapport logique entre les différents éléments et les objectifs visés. Sont pris en considération:

- ◇ rapport objectifs / contenu
- ◇ rapport contenu / activités d'apprentissage
- ◇ choix des personnes-ressources ou organisme /objectifs et contenu
- ◇ projet faible ou déficient, ne peut être accepté

2.0 Les objectifs et la méthodologie

Ce critère fait référence à la précision et à la clarté des objectifs et des activités d'apprentissage ou de formation décrits au formulaire.

C'est à la partie "Objectifs et activités d'apprentissage" du formulaire de demande que les membres du comité prennent connaissance du contenu de l'activité de perfectionnement, d'où l'importance de présenter des objectifs spécifiques en termes clairs et précis. La méthodologie prévue et les étapes de réalisation doivent aussi être précisées. Une description précise des activités d'apprentissage ou de formation retenues pour l'atteinte des objectifs est essentielle à l'analyse du projet.

3.0 La priorité ministérielle

Les priorités sont établies annuellement par la Direction de l'enseignement collégial en fonction de la révision des programmes et de leur année d'implantation. Se référer à la liste des priorités ministérielles.

A: Pour un projet relié à un programme ou une discipline en priorité 1

B: Pour un projet relié à un programme ou une discipline en priorité 2

C: Pour un projet relié à un programme ou une discipline en priorité 3

D: Pour un projet relié à un programme ou une discipline ne figurant pas sur la liste des priorités ministérielles

4.0 Retombées du projet

Les projets ayant des retombées à court terme seront privilégiés

A: Immédiatement ou à court terme (trimestre suivant)

B: A moyen terme (dans un an)

C: A long terme (dans deux ans et plus)

5.0 L'impact du projet

Ce critère fait référence à l'étendue des retombées d'un projet.

Les projets dont le réinvestissement des connaissances s'effectuera dans le réseau collégial seront privilégiés.

A: Réinvestissement des connaissances dans le réseau
B: Réinvestissement des connaissances dans le collège
C: Réinvestissement des connaissances dans le département
D: Réinvestissement des connaissances dans l'enseignement des participants à l'activité

ANNEXE 2

COLLEGES N'AYANT PRESENTE AUCUNE DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

COLLEGES N'AYANT PRESENTE AUCUNE DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT COLLECTIF

1985 - 1986

- Alma
- Baie-Comeau
- Champlain
- F.-X. Garneau
- Granby
- Lionel-Groulx
- Outaouais
- St-Félicien
- St-Hyacinthe

1986 - 1987

- Alma
- Bois-de-Boulogne
- F.-X. Garneau
- Granby
- Matane
- Montmorency
- St-Félicien
- St-Jean-sur-Richelieu
- St-Jérôme
- Ste-Foy
- Shawinigan
- Sherbrooke

1511-0029
878-0717

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale
de l'enseignement collégial